

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes (CSMOPM) est une organisation regroupant des représentants des employeurs et des employés œuvrant dans l'industrie des pêches et de l'aquaculture au Québec. Comme tous les secteurs d'activité, l'industrie des pêches maritimes doit s'adapter au marché du travail dont le portrait évolue beaucoup depuis quelques décennies. Cette capacité d'adaptation représente aujourd'hui un élément clé pour se démarquer dans un contexte d'affaires de plus en plus concurrentiel.

Créé en 1996, le Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes (CSMOPM) a pour mission de permettre aux gens de l'industrie de se concerter afin de déterminer et de mettre en œuvre des actions visant la valorisation et le développement des ressources humaines de l'industrie des pêches et de l'aquaculture.

De façon concrète, le CSMOPM cherche à :

1. favoriser l'émergence d'une culture de formation dans le milieu des pêches et de l'aquaculture;
2. déterminer les besoins précis du secteur en matière de gestion des ressources humaines et d'organisation du travail et proposer des moyens d'intervention pour répondre aux problèmes;
3. assurer l'adéquation de l'offre de formation aux besoins spécifiques de l'industrie en cette matière;
4. jouer un rôle d'organisme-conseil sur les questions de main-d'œuvre auprès des organisations publiques et parapubliques engagées dans le secteur des pêches et de l'aquaculture;
5. appuyer et, le cas échéant, coordonner les initiatives de mise en valeur des ressources humaines de l'industrie.

Après avoir réalisé une première démarche de planification stratégique triennale en 2007, le CSMOPM souhaitait relancer l'expérience cette année pour l'exercice de planification triennale 2011-2014. L'objectif était d'engager les différents membres du secteur des pêches et de l'aquaculture dans une démarche de consultation et de réflexion sur l'organisation et les orientations stratégiques que devrait se donner le comité, en plus de prioriser les actions et les réalisations conformes aux orientations choisies.

ORIENTATION 1 – SENSIBILISER LES DIRIGEANTS AUX AVANTAGES DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

CONTEXTE SPÉCIFIQUE

L'industrie des pêches et de l'aquaculture est un secteur composé principalement de petites entreprises. Plusieurs de ces entreprises sont actuellement dans une situation de fragilité tant financière qu'en termes de productivité et de compétitivité. Cette réalité s'est d'ailleurs reflétée au cours de la consultation stratégique. Lors des discussions et échanges, les participants ont fait part de leurs préoccupations qui touchaient surtout des aspects économiques, de productivité et de développement de marché. Or, la réponse à ces préoccupations est complexe et multifactorielle. Une des façons d'y arriver passe par le développement des compétences de la main-d'œuvre et par la mise en place de pratiques de gestion de ressources humaines adéquates. Toutefois, les participants n'ont pas semblé percevoir cette avenue comme une voie de solution.

Le CSMOPM étant un acteur clé dans ce domaine et ayant contribué à la réalisation de nombreux mandats, il apparaît important de sensibiliser les dirigeants à l'apport de la gestion des ressources humaines en ce sens.

ACTIONS IDENTIFIÉES

- Implanter, sous forme d'accompagnement, le Guide pratique de gestion des ressources humaines pour PME.
- Mettre à jour l'édition de 2007 du Guide pratique de gestion des ressources humaines pour les PME.
- Répertorier les meilleures pratiques d'affaires (MPA) en ressources humaines et les impacts positifs sur l'organisation.
- Organiser une journée ayant pour but de sensibiliser les dirigeants aux meilleures pratiques de gestion des ressources humaines.
- Élaborer une formation pour développer les habiletés de gestion et de leadership afin d'aider à l'implantation de nouveaux projets.
- Soutenir les entreprises dans la mise en place d'outils pour l'intégration des employés.
- Effectuer une étude sur le profil de la main-d'œuvre pour le secteur de la commercialisation.
- Élaborer un guide pour améliorer les pratiques de rétention des employés.

ORIENTATION 2 – SENSIBILISER LES ENTREPRISES AUX RÔLES DU CSMOPM

CONTEXTE SPÉCIFIQUE

Le comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes est une organisation connue auprès des acteurs de l'industrie. Cependant, la portée du mandat et des rôles du comité souffre d'un certain manque de compréhension de la part des entreprises. Puis, un constat important fut soulevé par les participants lors de la consultation stratégique : les outils développés par le CSMOPM gagneraient à être davantage connus dans le milieu. Dans ce contexte, il s'avère important pour le CSMOPM de poursuivre la promotion de ses mandats auprès des entreprises des différents secteurs afin de gagner en notoriété et de favoriser une meilleure utilisation des outils en place.

ACTIONS IDENTIFIÉES

- Contribuer aux initiatives sectorielles et régionales propres à l'industrie.
- Analyser l'efficacité des moyens actuellement en place pour rejoindre les entreprises.
- Réfléchir et préciser la portée du mandat du CSMOPM parmi les autres acteurs du milieu.
- Créer un maillage et une collaboration avec le milieu pour s'assurer que l'offre de formation corresponde aux besoins de l'industrie.
- Promouvoir les outils développés par le CSMOPM.
- Évaluer les outils à promouvoir en priorité.
- Poursuivre la diffusion des informations saillantes affectant le secteur sur le site Web du CSMOPM.
- Faire connaître les outils identifiant les meilleures pratiques et les conditions de succès à mettre en place pour instaurer une culture de qualité.
- Soutenir les entreprises dans la mise en place des outils développés par le CSMOPM.